LE LABEL ENVIRONNEMENTAL
ET TOURISTIQUE INTERNATIONAL
POUR LES PLAGES ET LES PORTS
DE PLAISANCE

PAVILLON BLEU

PAVILLON BLEU
1er LABEL ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE POUR LES COMMUNES

Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique attribué aux candidats qui font des efforts en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire, et plus particulièrement au niveau de leur(s) plage(s).

Pour obtenir le label, les candidats doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'éducation à l'environnement, de gestion de l'eau et gestion des déchets. En s'engageant dans la démarche Pavillon Bleu, le candidat souhaite vous proposer un site de baignade de qualité tout en protégeant son environnement.

Le label Pavillon Bleu a été créé en 1985 en France et a pour objectif la reconnaissance et la valorisation de la bonne gestion environnementale des communes ayant un point de baignade. Il est également attribué aux ports de plaisance pour leur gestion respectueuse du milieu marin.

Le Pavillon Bleu est aujourd'hui un label international présent à travers le monde. Il est développé en France par Teragir, association loi 1901. Teragir développe également La Clef Verte, un éco-label pour les hébergements touristiques.

- Pour plus d'information sur les pays développant le Pavillon Bleu : blueflag.global
- Pour plus d'information sur la Clef Verte : laclefverte.org

La labellisation est accordée pour 1 an. La demande doit être renouvelée tous les ans par le candidat. Chaque site labellisé est contrôlé lors de la saison touristique pour assurer un bon respect des critères.

Si vous constatez un problème ou que vous avez une question concernant la labellisation, n'hésitez pas à contacter :

- Teragir à pavillonbleu@teragir.org
- La Coordination Internationale du Pavillon Bleu info@fee.global

teragir
pavillonbleu@teragir.org I pavillonbleu.org
Le Pavillon Bleu est un programme de l'association Teragir
115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 - Paris